

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2025

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe au sein de la direction des systèmes d'information de Techniville (80 000 habitants).

Le directeur général des services (DGS) souhaite poursuivre la transformation numérique de la collectivité engagée depuis le début du mandat, en lien avec le développement du travail hybride et le fonctionnement en mode projet. Dans ce cadre, il interroge, la direction des systèmes d'information pour le déploiement d'une plateforme collaborative à destination des services de la collectivité.

Dans un premier temps, le directeur des systèmes d'information vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les solutions numériques de travail collaboratif.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à déployer une solution de digital Workplace à destination des services de Techniville.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances

10 points

1) Présentation du sujet :

Le sujet proposé s'intéresse aux outils numériques de collaboration, plus spécifiquement aux plateformes collaboratives (digital Workplace), qui connaissent un essor grandissant avec la généralisation du télétravail et les besoins croissants en outils intégrés de gestion de projets.

Que ce soit en matière de messagerie instantanée, d'emails, de visioconférence, de partage de documents, de gestion de plannings... les possibilités offertes par les plateformes collaboratives sont nombreuses, le tout dans une interface unifiée.

La commande place le candidat en situation d'expliciter les opportunités d'usage qu'offrent les plateformes collaboratives aux services de la commune de Techniville, mais aussi les points de vigilance tant techniques que réglementaires liés à leur déploiement.

Le sujet laisse suffisamment de latitude au candidat pour faire des propositions opérationnelles pertinentes plus ou moins restrictives, mais qui ne devront pas s'éloigner du cadre posé dans la commande : la poursuite de la transformation numérique de la collectivité, avec des enjeux bien spécifiques liés au travail à distance et au fonctionnement interne en mode projet.

Il permettra ainsi d'évaluer sa maîtrise et ses connaissances tant de l'environnement des collectivités territoriales et de la conduite de projet que des aspects réglementaires et techniques liés à la protection des données personnelles et la sécurité des systèmes d'information.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier :

D'une manière générale, les documents fournis permettent d'obtenir une vision précise de ce que sont les plateformes collaboratives, leur utilité, leurs fonctionnalités, les opportunités et menaces qu'elles génèrent. Le dossier mêle des cas concrets, des exemples d'usages, des définitions et mises en garde, permettant ainsi un apport d'informations assez objectif sur ces outils qui suscitent encore des interrogations en matière de sécurité et de souveraineté.

Le candidat aura à restituer connaissances et savoir-faire professionnels en matière de protection des données personnelles (RGPD) et techniques (sécurité informatique, outils bureautiques, relation utilisateurs...), tout en les mettant en perspective avec le contexte du sujet.

Des apports en matière de conduite de projet, conduite du changement et travail en transversalité seront également valorisés.

Document 1 : « Guide complet pour choisir une solution collaborative ».
Juliette DRECQ - *interstis.fr* – 22/08/24 - 4 pages.

Ce document détaille les étapes pour choisir une solution collaborative. Il aborde les différentes catégories d'outils collaboratifs et leurs bénéfices, ainsi que les éléments clés à considérer lors de la sélection d'une solution.

Points clés :

- Comprendre les solutions collaboratives et leurs enjeux dans un contexte de travail hybride.
- Relever les défis à surmonter pour booster la productivité : fluidifier la communication, assurer une bonne gestion du temps et des priorités, faciliter la transition numérique, sécuriser les données et coordonner les équipes dispersées.
- Sélectionner la solution collaborative adaptée aux objectifs de la collectivité : remplacement d'outils existants, spécialisation dans un domaine, flexibilité et facilité d'utilisation, prise en compte de la souveraineté numérique et de la sécurité des données.

Document 2 : « L'État lance une suite numérique collaborative permettant aux agents publics de disposer d'outils numériques souverains, sécurisés, encore plus performants et facilitant le travail collaboratif à distance ».
Communiqué de presse - *numerique.gouv.fr* – 23/05/24 - 2 pages.

La Suite numérique est une offre de services numériques sécurisés, souverains et collaboratifs lancée par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) à destination des agents publics.

Cette Suite comprend notamment des outils existants comme Tchap, la messagerie instantanée sécurisée, et de nouveaux services de visioconférence, partage de documents, etc.

La Suite numérique vise à renforcer la souveraineté numérique de l'administration et la collaboration interministérielle.

Une version expérimentale est disponible depuis mars 2024 et l'offre va s'enrichir progressivement.

Un volet "Suite numérique territoriale" est également développé en partenariat avec l'ANCT et l'ANSSI pour soutenir la cybersécurité des collectivités.

Document 3 : « Outils collaboratifs : le grand saut ! » (Extraits).
Mathilde ABAD *Archimag.com* – 29/05/24 - 9 pages.

Le document traite de l'utilisation des outils collaboratifs par les organisations françaises, soulignant leur popularité croissante, due à l'essor du travail en mobilité et des usages digitaux. Une enquête menée par Archimag révèle que les outils de collaboration en temps réel (Teams, Slack, Zoom) sont les plus déployés (81%), suivis des suites bureautiques collaboratives (80%) et des outils de stockage et de partage de fichiers (75%). Les outils de visioconférence, de coédition de documents, et les intranets sont particulièrement appréciés.

Les avantages perçus incluent la facilitation de la collaboration à distance (86%), l'accès et le partage d'informations (71%), et l'amélioration de la communication interne (52%). Cependant, des inconvénients sont notés, tels que la défiance des collaborateurs (56%), le manque d'intégration avec d'autres outils (50%), et une communication floue (39%).

Le manque de formation est un problème, avec 58% des utilisateurs ayant appris par eux-mêmes. Malgré cela, les outils collaboratifs ont amélioré le travail en équipe et la communication entre services, bien que leur impact sur la productivité soit mitigé. Les

professionnels demandent des outils centralisés, des formations et une meilleure cohésion d'équipe pour optimiser leur utilisation.

Définition et importance de la Digital Workplace :

La Digital Workplace est un environnement de travail numérique uniifié, essentiel pour la transformation numérique des organisations, surtout depuis la crise sanitaire.

Limites des suites bureautiques collaboratives :

- Limitations fonctionnelles : Manque de fonctionnalités pour des processus métiers complexes.
- Intégration limitée : Difficulté à s'intégrer avec d'autres outils et systèmes.
- Gestion des pièces jointes : Absence de fonctionnalités avancées pour la gestion des documents.

Avantages de la Digital Workplace :

- Sécurité : Espaces de travail sécurisés et gestion centralisée des documents.
- Collaboration : Fonctionnalités avancées pour le travail en équipe en temps réel.
- Accessibilité : Point d'accès unique à toutes les informations de l'organisation.
- Interopérabilité : Intégration facile avec d'autres outils métiers.

Critères pour déployer une Digital Workplace :

- Souveraineté des données.
- Tarification adaptée.
- Choix entre licence libre ou propriétaire.
- Facilité d'utilisation.
- Maintenance et mises à jour régulières.
- Modèle SaaS ou on-premise.

Importance de l'accompagnement :

- Analyse des besoins.
- Sélection et personnalisation des outils.
- Intégration des systèmes.
- Formation et assistance continue.

Souveraineté numérique :

- Protection des données sensibles.
- Conformité réglementaire (RGPD).
- Prise en compte des réglementations internationales (ex. CLOUD Act).

Document 4 : « Outils collaboratifs : la ville d'Évian en mode projet ».
lagazettedescommunes.fr - 13/06/22 - 3 pages

La ville d'Évian a rejoint la plateforme collaborative Interstis en février 2022 pour gérer ses projets municipaux et accompagner le changement organisationnel de sa collectivité.

Les problèmes liés au manque de suivi des projets (sécurité des données, manque de traçabilité, pollution numérique) ont poussé la ville à chercher un outil de gestion de projet.

La plateforme Interstis a permis à la ville d'Évian de gagner en visibilité, en transversalité et en efficacité dans le pilotage de ses projets, grâce à des fonctionnalités telles que le tableau Kanban, le Gantt, la fiche projet et la revue de portefeuille.

L'accompagnement et la formation des utilisateurs ont été des éléments clés pour faciliter l'adoption de la solution par la collectivité.

Document 5 : « Les plateformes collaboratives souveraines alternatives ».
Juliette Paoli - *Solutions Numériques N°42 – 14/11/23 - 3 pages.*

Les plateformes collaboratives souveraines françaises et européennes comme alternatives aux offres des géants américains.

Ces solutions visent à garantir la confidentialité des données et à s'affranchir des lois extraterritoriales, en s'adressant notamment au secteur public et aux entreprises soucieuses de souveraineté numérique.

Certaines offres sont qualifiées SecNumCloud par l'ANSSI ou en passe de l'être, offrant un très haut niveau de sécurité.

Ces solutions peuvent surpasser les outils des Gafam en termes de fonctionnalités et d'expérience utilisateur, tout en garantissant la souveraineté numérique.

L'enrichissement des solutions par des partenariats, des applications tierces et l'intégration de l'IA générative permet d'apporter des réponses toujours plus innovantes aux besoins des clients

Document 6 : « Digital Workplace : la sécurité, un sujet toujours sensible ».
Théodore-Michel VRANGOS - *itpro.fr – 20/10/23 - 2 pages.*

Le digital Workplace a entraîné de nouveaux risques en matière de cybersécurité, notamment avec le domicile des salariés devenu une extension de l'entreprise.

Le Zéro Trust et les outils d'IAM sont des solutions essentielles pour sécuriser le digital Workplace, avec l'authentification multi-facteurs, l'accès conditionnel aux ressources et la gestion des identités privilégiées.

Les solutions de type CASB (Cloud Access Security Broker) et EDR (Endpoint Detection and Response) sont également des éléments clés pour sécuriser le digital Workplace, en identifiant les activités malveillantes et en détectant les failles de sécurité.

Un SOC (Security Operations Center) est nécessaire pour surveiller les alertes, exploiter les vulnérabilités et prendre les actions appropriées en cas d'incident.

Document 7 : « Digital Workplace : l'heure du coup de balai est venue ».
Bertrand DUPERRIN - *duperrin.com - 20/12/24 – 2 pages.*

Ce document explore l'évolution et les défis de la digital Workplace. Il souligne que la digital Workplace est devenue une réalité où les employés peuvent gérer leur travail, communiquer et collaborer efficacement. Cependant, deux facteurs perturbent cette évolution : l'attrait des employés pour le shadow IT et l'impact du COVID-19 sur la gouvernance des outils numériques.

Le shadow IT se produit lorsque les employés utilisent des outils non autorisés qui répondent mieux à leurs besoins personnels. La pandémie a exacerbé ce phénomène en forçant les entreprises à adopter rapidement des solutions numériques, souvent sans une gouvernance adéquate. Cela a conduit à une dispersion de l'information et à une surcharge informationnelle, affectant la productivité et la qualité de vie au travail.

L'auteur appelle à une révision de la gouvernance des outils numériques, en insistant sur la nécessité d'un outil par besoin et d'une formation adéquate des employés pour éviter la fragmentation et améliorer l'efficacité.

Rappel du cadrage : L'exploitation du dossier et les connaissances du candidat doivent lui permettre de repérer dans le dossier les informations qui lui permettront de présenter des propositions réellement opérationnelles. Il devra également dépasser les informations du dossier pour dégager des propositions现实的, adaptées au contexte, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes... Le caractère technique de ce rapport rend pertinente, en tant que de besoin, l'élaboration de schémas, tableaux, graphiques, esquisses...

3) Proposition de plan détaillé

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation du rapport sous la forme suivante :

Collectivité de Techniville

Le 10 avril 2025

RAPPORT TECHNIQUE

À l'attention de M. le Directeur des Systèmes d'Information

Objet : le déploiement d'une plateforme collaborative à destination des services de Techniville

Références (mention facultative) : celles des principaux textes juridiques ou officiels fondant le cas échéant le rapport

Introduction

Rappel du cadrage : Le rapport avec propositions doit comporter **une unique introduction** d'une vingtaine de lignes rappelant le contexte et comprenant impérativement **l'annonce de chacune des deux parties** (partie informative / partie propositions). Les candidats doivent veiller à ce que l'annonce du plan aille au-delà d'une simple annonce de la structure de la copie et porte sur le contenu précis de chacune des parties.

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- L'essor du travail en mobilité et des usages digitaux (docs 1, 3)
- Des besoins sans cesse croissants d'outils adaptés à la gestion de projet (doc 4)
- Définition d'un outil collaboratif

Plan détaillé :

Rappel du cadrage : Les deux parties sont organisées en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties. Une transition est attendue entre la première et la deuxième partie.

I. Les plateformes collaboratives : des promesses mais aussi des impacts à prendre en compte

A. Des bénéfices certains au niveau de la collaboration des équipes

- 1) Des bénéfices en matière d'accessibilité dans un contexte de travail hybride : toutes les données sont stockées et centralisées au même endroit, l'ensemble des outils et applications métiers dont ont besoin les utilisateurs sont accessibles au sein d'une plateforme unifiée, en passant par exemple par le développement d'API (docs 1, 3)
- 2) Une plateforme collaborative permet de structurer la collaboration entre les équipes, de fluidifier la communication grâce à des outils tout-en-un : réseau social d'entreprise, gestion de projet, visioconférence, messagerie instantanée, collaboration en temps réel (docs 1, 3)
- 3) En matière de gestion de projet, l'objectif est d'offrir une vision à 360 des projets, de faciliter leur traçabilité et de favoriser la transversalité (doc 4)

B. Des points de vigilance en termes de sécurité, de souveraineté, de sobriété et de formation

- 1) La majorité des outils de collaboration déployés dans les organisations sont issues d'offres des géants américains (doc 3).
- 2) Le choix d'une solution garantissant la confidentialité des données s'avère crucial (docs 2, 3, 5) : choix de l'hébergement on-premise ou dans des data-centers localisés de préférence en France.
- 3) Au-delà de la qualification de la plateforme par l'ANSII, des mesures de sécurité doivent être prises : chiffrement de bout en bout, zéro trust et solution de type EDR notamment (docs 3, 6).
- 4) Le choix de la solution doit aussi respecter les engagements de la collectivité en matière de sobriété numérique (docs 1, 4).
- 5) Privilégier l'expérience utilisateur, l'accompagnement et la formation pour faciliter l'adoption de la plateforme (docs 1, 3, 4, 7).
- 6) Une nécessaire vigilance liée au risque de multiplication et/ou de redondance des outils entraînant une dispersion de l'information (doc 7).

Rappel du cadrage : L'exploitation du dossier et les connaissances du candidat doivent lui permettre de repérer dans le dossier les informations qui lui permettront de présenter des propositions réellement opérationnelles. Il devra également dépasser les informations du dossier pour dégager des propositions réalisables, adaptées au contexte, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes... Le caractère technique de ce rapport rend pertinente, en tant que de besoin, l'élaboration de schémas, tableaux, graphiques, esquisses...

II. Une « digital Workplace » à disposition des services de Techniville : les facteurs-clés de réussite

A. Le choix d'un outil adapté aux besoins de Techniville

- 1) Définir le besoin : identifier les objectifs du déploiement de l'outil (améliorer la collaboration des agents partagés entre présentiel et distanciel, améliorer le pilotage des projets) afin de déterminer les fonctionnalités essentielles à intégrer à la plateforme évitant ainsi des coûts de déploiement et de maintenance inutiles (docs 1, 3, 4, 8).
- 2) Réaliser un benchmark des solutions existantes : sélectionner la solution qui correspond le plus aux attentes des utilisateurs mais qui correspond également aux valeurs de la collectivité, notamment en matière de sobriété et de souveraineté (docs 1, 3, 6).
- 3) Arbitrage du choix entre les modes d'hébergement des données, entre solution propriétaire et solution open-source, notamment les outils collaboratifs déployés par les services de l'Etat, (docs 2, 6).
- 4) Associer les directions métiers dans le choix de la solution, via la constitution d'un groupe projet, afin de faciliter l'intégration des applicatifs métiers et l'adhésion des utilisateurs (doc 3).
- 5) Organiser un déploiement progressif : initier une phase de test sur un périmètre restreint avant de généraliser à l'ensemble des équipes.

B. Parce que l'outil ne fait pas tout, l'accompagnement et l'animation comme gage de réussite du projet

- 1) Emporter l'adhésion au projet d'un ou de plusieurs responsables hiérarchiques, pour faciliter la transversalité du projet (doc 3).
- 2) Anticiper la gouvernance et l'animation de la plateforme : identifier des contributeurs et des animateurs actifs et investis qui seront les relais du chef de projet au sein des différentes équipes, prévoir l'indexation des contenus pour en faciliter la recherche (doc 7).
- 3) Organiser un accompagnement aux usages, au travers de formations adaptées aux attentes et besoins des utilisateurs, ainsi que des retours d'expérience concrets en interne (docs 3, 7).
- 4) Prévoir, dès le déploiement de la solution, des outils de mesure et d'évaluation des usages de la plateforme afin de permettre une amélioration en continu des fonctionnalités.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.